

TER_ÉMERAUDE

APPEL DE PROPOSITIONS

CATÉGORIE –AMÉNAGEMENT ET PAYSAGE

La Ville de Percé, sollicite, par la présente, votre intérêt dans un appel de propositions dans la tenue d'un concours d'aménagement et de paysage, ayant pour objectif la réalisation du Parc de la rivière Émeraude.

Ce concours a comme principal enjeu un contrat de service professionnel pour la conception et la réalisation des plans et devis ainsi que les services durant la construction du projet du Parc de la rivière Émeraude, situé à Bridgeville, à environ 14 km du noyau touristique de Percé.

Le sujet du concours consiste en l'aménagement du parc municipal du site de la rivière Émeraude, un des joyaux de la Gaspésie les plus visités. Le site du Parc de la rivière Émeraude est un territoire de plus de quarante-quatre hectares et la Municipalité compte le transformer en un parc qui abritera des activités culturelles et de loisirs inédits, la sensibilisation à la science, au développement durable et à la protection environnementale.

Le concours devra permettre la mise en relief d'approches novatrices visant l'intégration harmonieuse des concepts d'aménagements proposés dans le paysage où ils s'insèrent.

Objet du concours :

À ce titre, la Ville de Percé organise un concours d'aménagement et de paysage, ouvert et anonyme, en deux (2) étapes.

Des *propositions* reçues lors de la 1^e étape, quatre (4) *finalistes* seront recommandés par le *jury* en vue de la prestation des finalistes. Lors de la 2^e étape du concours le jury remettra une recommandation d'un (1) lauréat au donneur d'ouvrage. Si la recommandation du *jury* est entérinée par le donneur d'ouvrage, le lauréat sera invité à participer à la réalisation du projet du Parc de la rivière Émeraude.

Le concours s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir la qualité et la pratique d'excellence en aménagement et en paysage. Ce processus clair et transparent favorise l'égalité d'accès. Par la confrontation des expériences et des idées, ce concours permet de retenir, au terme du processus, des *professionnels* qualifiés dont le concept retenu a été jugé novateur et propre à la réalisation.

Admissibilité : À cet effet, le *donneur d'ouvrage* lance, par le présent avis, **un appel de propositions auprès des professionnels de l'aménagement, architectes et architectes paysagistes du Québec, tel que défini dans le présent document, en vue de sélectionner un lauréat.**

TER_ÉMERAUDE

APPEL DE PROPOSITIONS

Présence locale des équipes concurrentes et finalistes

La Ville de Percé encourage la formation d'équipe intégrant des professionnels locaux compte-tenu du haut degré de la conception, notamment quant à sa réalisation.

Équipes pluridisciplinaires

Le *donneur d'ouvrage* encourage la formation d'équipes pluridisciplinaires (designer urbain, urbaniste, ingénieur, biologiste, éclairagiste, designer industriel, artiste, spécialiste en circulation, spécialiste en signalisation, spécialiste en architecture verte, etc.)

MARCHÉS VISÉS

Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB), l'accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'accord de libre-échange canadien (ALEC), à l'accord économique et commercial global (AECG) et également l'Accord de continuité commercial avec le Royaume-Uni

Visite des lieux : il n'y a pas de visite des lieux obligatoires pour la 1ère étape, toutefois le site est accessible pendant toute la période estivale 2021. Lors de cette période, la Ville de Percé recueillera les observations et les commentaires des visiteurs.

Disponibilité des documents : Les documents du concours (inscription, *règlement* et programmation) seront disponibles **sur le site SEAO le mardi 10 août 2021.**

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de l'appel de propositions en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Lieu du dépôt et échéance :

Les propositions des concurrents doivent être déposées **avant le 5 octobre 2021 16h00** à l'adresse indiquée ci-dessous :

A/S **M. Philippe Drolet, architecte, conseiller professionnel**
Ville de Percé
137, route 132 Ouest, C.P. 99
Percé (Québec) G0C 2L0

Informations : philippe@phd-architecture.com,

Philippe Drolet, architecte
Conseiller professionnel
Montréal, le 10 août 2021